

LE SYNDROME DE TOURETTE

Fiche DSASS

Le syndrome de Tourette est un trouble neurologique héréditaire, débutant dans l'enfance et caractérisé par des tics, qui sont moteurs et vocaux.

Cette maladie est dans une minorité de cas associée à la production de mots obscènes (coprolalie).

Actuellement la maladie de Gilles de la Tourette n'est plus considérée comme rare, la plupart des cas sont de moyenne sévérité. Entre 1 et 10 enfants sur 1 000 sont atteints de ce syndrome, dont 10 sur 1 000 individus sont atteints de tics, dont les plus communs sont les clignements d'yeux, la toux, le raclement de gorge, le reniflement et les mouvements faciaux.

La maladie de Gilles de la Tourette n'affecte pas l'intelligence ni l'espérance de vie. La sévérité des tics diminue pour la plupart des enfants durant le passage de l'enfance à l'adolescence, et à l'âge adulte les cas sévères sont rares.

En vacances :

- Pas de préconisation particulière,
- Veiller à ce que les tics ne mettent pas en difficultés ou en danger un jeune en fonction des activités réalisées,
- Veiller également à éviter les moqueries d'autres enfants envers un jeune qui présente une réelle maladie qu'il ne peut contrôler.